



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de la santé et des services sociaux**

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la santé et des services sociaux

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. Marc Tanguay	1
Élection du vice-président, M. Sylvain Gaudreault	1

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée

Mme Marie Montpetit
Mme Lorraine Richard
M. Sylvain Gaudreault

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Quinze heures trente-six minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Je déclare la séance de la Commission de la santé et des services sociaux ouverte. La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Avec des virgules, ça serait intéressant, des fois, là-dedans.

Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Marc Tanguay

Je suis prêt à recevoir les propositions au poste de président.

Mme Montpetit : Conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que le député de LaFontaine soit élu président de la Commission de la santé et des services sociaux.

Le Président (M. Chagnon) : Merci, Mme la députée de Crémazie. Je constate que le député de LaFontaine n'est pas avec nous, mais j'imagine qu'il a accepté, qu'il est d'accord.

Mme Montpetit : Absolument.

Le Président (M. Chagnon) : Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Adopté. Alors, je déclare donc M. le député de Pointe... pas Pointe-aux-Trembles, de LaFontaine élu président de la Commission de la santé et services sociaux.

Élection du vice-président, M. Sylvain Gaudreault

Maintenant, comme c'est in absentia, je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président.

Mme Richard : M. le Président, je propose que le député de Jonquière soit élu vice-président de la Commission de la santé et des services sociaux.

Le Président (M. Chagnon) : Ah! vous êtes sûre?

Mme Richard : Je suis sûre.

Le Président (M. Chagnon) : Sûre et certaine? Est-ce que le député de Jonquière accepte?

M. Gaudreault : J'accepte.

Une voix : Oui, je le veux.

Une voix : Je ne dirais jamais ça, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon) : C'est parfait. On va s'en tenir à ça, M. le député de Jonquière. Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Alors, je déclare donc M. le député de Jonquière vice-président de la Commission de la santé et des services sociaux et je le félicite.

(Fin de la séance à 15 h 38)